

## Subventions aux associations diverses et de quartier - 2<sup>ème</sup> répartition

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La 4<sup>ème</sup> Commission propose au Conseil Municipal de procéder à une deuxième répartition de subventions aux associations diverses et de quartier au titre de l'exercice 1989 :

Le point n° 1 est retiré de l'ordre du jour.

Associations	Obtenu en 1988	1 <sup>er</sup> acompte 1989	2 <sup>ème</sup> versement 1989
<b>II - Associations diverses</b>			
<i>A. Enfance - Jeunesse</i>			
Coopérative Philatélique de Jeunes	3 000 F	1 500 F	1 500 F
<i>B. Anciens Combattants</i>			
Association des Déportés, Internés, Familles des Disparus du Doubs	2 000 F	1 000 F	1 000 F
Fédération Nationale des Rapatriés de Confession Islamique	3 000 F	1 500 F	1 500 F
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance	2 500 F	1 250 F	1 250 F
Anciens Combattants de Confession Islamique	3 000 F	1 500 F	1 500 F
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	-	-	1 000 F
Mutilés et Réformés du Doubs	3 500 F	1 750 F	1 750 F
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes	2 500 F	1 250 F	1 250 F
<i>C. Loisirs - Nature</i>			
Les Amis de la Nature	6 000 F	3 000 F	3 000 F
Société d'Horticulture du Doubs	1 700 F	850 F	850 F
Club d'Orientation Comtois	2 500 F	-	2 500 F
Groupe Spéléologique du Doubs	8 000 F	4 000 F	4 000 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres	8 000 F	4 000 F	4 000 F
Rail Miniature 25	3 000 F	1 500 F	1 500 F
La Reine Marulaz	3 000 F	1 500 F	1 500 F
Kit-Club Bisontin	1 000 F	500 F	500 F
<i>D. Divers</i>			
Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen	3 500 F	1 750 F	2 050 F
Maison Comtoise de l'Europe	6 000 F	3 000 F	3 000 F
Besançon Esperanto	2 000 F	-	2 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F	1 000 F	1 000 F

Associations	Obtenu en 1988	1 <sup>er</sup> acompte 1989	2 <sup>ème</sup> versement 1989
France - URSS	-	-	2 000 F
FAME	-	-	3 000 F
La Prévention Routière	9 500 F	4 750 F	4 750 F
Société Protectrice des Animaux	22 000 F	11 000 F	11 000 F
Présence Portugaise	-	-	1 000 F
Planoise Entraide	-	-	2 000 F
ASPTT (exceptionnel)	-	-	2 500 F

La dépense totale, soit 62 900 F, est à imputer sur le chapitre 945.90 article 657 code service 41800 du BP 1989.

Par ailleurs, la 4<sup>ème</sup> Commission propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour soutenir des projets proposés dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution Française de 1789.

Associations	1 <sup>er</sup> versement (CM 6/2/89)	Solde	Total
Centre Polyphonique de Franche-Comté (La Révolution des Ventres)	7 500 F	11 000 F	18 500 F
MJC Palente (Le Mariage de Figaro)	5 000 F	5 000 F	10 000 F
Croqu'Livres ( le marché aux livres)	2 500 F	1 000 F	3 500 F
Société Numismatique (exposition)		5 000 F	5 000 F
APIM (journal spécial Bicentenaire commune à 3 journaux de quartier)		20 000 F	20 000 F
FJT «Les Oiseaux» (manifestations diverses)		5 000 F	5 000 F
Association de l'École des Beaux-Arts (programmes)		2 000 F	2 000 F
Comité des Fêtes		35 000 F	35 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté (voix)		10 000 F	10 000 F
Centre d'Animation du Haut-Doubs (ils inventèrent la liberté)		30 000 F	30 000 F
AROEVEN (Université d'été sur les Droits de l'Homme)		5 000 F	5 000 F

La dépense totale, soit 129 000 F, est à prélever sur le chapitre 945.21 article 657 code service 41800 code projet 24 abondé par transfert d'une somme de 22 000 F à prélever sur le chapitre 945.21 article 660 code service 41800 code projet 24 et d'une somme de 17 000 F à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 code service 41800 code projet 29.

Après en délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la répartition qui lui est proposée.